

Paris, mercredi 8 juillet 2015

A l'occasion de la tenue ce matin, à Bercy, du Comité de pilotage des signataires, Pierre PELOUZET, Médiateur national des relations inter-entreprises, se réjouit de compter aujourd'hui plus de 1000 signataires de la Charte Relations fournisseur Responsables et félicite les 4 nouvelles entreprises recevant le label Relations fournisseur Responsables : Crédit Agricole SA, DCNS, EDF et la première TPE labellisée, LIC.

Au cours de la matinée, quatre tables rondes se sont succédées. Ont été abordés successivement l'actualité du label en fin de période d'expérimentation, les nouveaux savoirs et les meilleurs comportements des acheteurs responsables ainsi que les meilleures pratiques des délais de paiement.

Pour mémoire, la Charte régissant les relations entre donneurs d'ordre et PME et co-construite par la Médiation et la CDAF, s'est fixée pour objectif de construire une relation équilibrée et durable entre les entreprises et leurs fournisseurs, dans la connaissance et le respect de leurs droits et devoirs respectifs. La Charte autorise les sous-traitants à disposer d'un interlocuteur au sein de leurs entreprises clientes, les entreprises signataires s'engageant à désigner des médiateurs internes que les TPE/PME peuvent solliciter pour faciliter la résolution des litiges. **A ce jour, la Charte Relations fournisseur Responsables compte 1166 signataires.**

Le Label « Relations fournisseur Responsables » s'inscrit quant à lui dans le prolongement et la mise en application des objectifs définis par la Charte Relations fournisseur Responsables. Il vise à distinguer les entreprises et opérateurs français ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Attribué pour une période de trois ans, le Label rassemble des donneurs d'ordre attachés à des pratiques d'achat responsables et vertueuses. **A ce jour, 28 entités, dont 10 entreprises du CAC 40, ont obtenu le Label.**

A propos de la Médiation Inter-entreprises - www.mediation-interentreprises.fr

La médiation Inter-Entreprises, placée auprès du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, a pour vocation d'aider à résoudre tout différend inter-entreprises mais également à rééquilibrer et pérenniser les relations client-fournisseur. Elle apporte son soutien aux entreprises qui rencontrent des difficultés contractuelles ou relationnelles avec un partenaire commercial, et ce quel que soit leur taille ou leur secteur d'activité.

Contact presse Médiation Inter-entreprises

Aymeric Bourdin

aymeric.bourdin@finances.gouv.fr

01 53 17 87 97